



Beaujon, Bichat - Claude Bernard, Bretonneau, Lariboisière – Fernand Widal, Louis-Mourier, R. Debré, Saint Louis, P. Doumer

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### PRESTATIONS DE SERVICES

#### Lieux d'exécution du marché :

Hôpital Saint-Louis  
1, avenue Claude Vellefaux  
75475 Paris cedex 10

Hôpital Lariboisière  
2, rue Ambroise Paré  
75475 Paris cedex 10

Hôpital Fernand Widal  
200, rue du faubourg St-Denis  
75475 Paris cedex 10

Hôpital Robert Debré  
48, boulevard Sérurier  
75935 Paris cedex 19

Hôpital Bretonneau  
23, rue Joseph de Maistre  
75475 Paris cedex 18

Hôpital Paul Doumer  
1, Rte de l'Hôpital  
60140 Labryère

#### Date et heure limites de réception des offres :

**13 Avril 2026 à 12h00**

Date limite de réception des questions : **3 avril 2026**

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1. OBJET, TYPE ET DUREE DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
1.1 OBJET .....	3
1.2 TYPE ET MONTANT .....	3
1.3 DUREE.....	4
1.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	4
1.5 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
<b>ARTICLE 2. FORME DU MARCHÉ .....</b>	<b>4</b>
2.1 ALLOTISSEMENT .....	4
2.2 TRANCHES .....	5
2.1 PRIX.....	5
2.2 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) .....	5
2.3 VARIANTES.....	5
<b>ARTICLE 3. CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET DES DOSSIERS D'OFFRE.....</b>	<b>6</b>
3.1 CONDITIONS DE LANGUE .....	6
3.2 CONSTITUTION DU DOSSIER DE REPONSE .....	6
3.3 GROUPEMENT DE CANDIDATS .....	10
<b>ARTICLE 4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS .....</b>	<b>11</b>
4.1 MODALITES D'ENVOI DES PLIS.....	11
4.2 FORMAT D'ENVOI.....	12
<b>ARTICLE 5. VISITE DES LIEUX .....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 6. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>13</b>
6.1 ENREGISTREMENT DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES.....	13
6.2 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES .....	13
<b>ARTICLE 7. PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU .....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 8. NON RETENUS ET VOIES DE RECOURS .....</b>	<b>14</b>
8.1 NON RETENUS .....	14
8.2 RECOURS : .....	14
<b>ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>15</b>

## ARTICLE 1. OBJET, TYPE ET DUREE DE LA CONSULTATION

### 1.1 Objet

Le présent Règlement de consultation est relatif aux conditions d'exécution des **travaux d'entretien-aménagement des bâtiments** Hôpitaux Bretonneau, Lariboisière - Fernand Widal, Saint Louis, R. DEBRE et P. DOUMER, **établissements, du GHU AP-HP. Nord – Université de Paris**, de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.

Le détail des prestations de travaux, objet de la consultation, est précisé dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

### 1.2 Type et montant

Conformément aux dispositions des articles R2124-1, R2131-16 R2131-17 R2131-18, R2124-2, R2161-2 R2161-3 R2161-5 et R2161-4 du code de la commande publique, il s'agit d'une consultation passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'accord-cadre comporte principalement des prestations qui seront réalisées par l'émission de bons de commande conformément aux dispositions des articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le montant maximum de dépenses couvertes pour les prestations unitaires, sur l'ensemble de la durée totale (soit 4 ans) de l'accord-cadre, est fixé comme suivant :

Sites de Lariboisière-Fernand Widal / Saint-Louis / Robert Debré / Bretonneau :

Lot	Montant minimum	Montant maximum HT
1	0	3 000 000,00 €
2		1 000 000,00 €
3		18 000 000,00 €
4		8 000 000,00 €
5		10 000 000,00 €
6		20 000 000,00 €
7		20 000 000,00 €
8		10 000 000,00 €
9		2 000 000,00 €
10		2 000 000,00 €

Site de P. DOUMER

Lot	Montant minimum	Montant maximal HT
11	0	3 000 000,00 €
12		1 000 000,00 €
13		10 000 000,00 €
14		10 000 000,00 €
15		5 000 000,00 €

### 1.3 Durée

L'accord cadre sera conclu à compter de sa date de notification, conformément à l'article R2182-4 du code de la commande publique, pour une durée de 24 mois ans, assortie d'une possibilité de reconduction tacite à 1 reprise à la date anniversaire pour une durée de 2ans, soit une durée d'environ maximum de **4 ans**.

La durée de validité des bons de commande pourra excéder celle de la durée du marché dans la limite de 3 mois à condition que le bon de commande ait été établi avant la date d'expiration du marché.

### 1.4 Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de **280 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée en page de garde du présent règlement de consultation.

### 1.5 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) et ses annexes
- L'Acte d'engagement (1 par lot) à remplir par le/les soumissionnaire(s) ;
- L'annexe financière (Borderau des prix unitaire/BPU) de l'Acte d'engagement correspondant à l'offre tarifaire du candidat (1 par lot);
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
  - Annexe 1 : PGC des sites LRB/FW/BRT
  - Annexe 2 Charte éco-maternité
  - Plans de masse des sites
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales relatif aux fournitures courantes et services (CCAG-FCS), non fourni, téléchargeable par les candidats à l'adresse :  
[Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

#### Modification substantielle :

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications non substantielles au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ARTICLE 2. FORME DU MARCHÉ

### 2.1 Allotissement

Le marché est divisé en 15 lots comme suivant :

Sites de Lariboisière-Fernand Widal / Saint-Louis / Robert Debré / Bretonneau :

Lot	Intitulé
1	Désamiantage
2	VRD
3	Maçonnerie -Plâtrerie – Carrelage – Faux-plafonds
4	Menuiseries bois et PVC – Meubles spéciaux – Signalétique – Paillasse inox
5	Peinture – Revêtements muraux – Sols souples – Vitrierie/Miroiterie
6	CVC – Désenfumage – Régulation – Plomberie – Couverture – Etanchéité - GTB
7	Electricité CFO et CFA
8	Métallerie – Serrurerie – Menuiseries métalliques et aluminium
9	Fluides médicaux
10	Stores Volets roulants

Site de P. DOUMER

Lot	Intitulé
11	Désamiantage
12	VRD
13	Maçonnerie - Plâtrerie - Carrelage - Faux-plafonds - Peinture - Revêtements muraux - Sols souples - Métallerie - Serrurerie - Signalétique - Menuiseries (Bois, PVC, métallique et Aluminium) - Vitrierie/Miroiterie - Meubles spéciaux - Stores et Volets roulants - Paillasse résine
14	CVC - Désenfumage - Régulation - Plomberie - Couverture - paillasse inox - Fluides médicaux – Etanchéité - GTB
15	Electricité CFO et CFA

**Les candidats peuvent faire une/des offre(s) pour un seul, deux ou le nombre de lots qu'ils souhaitent.**

## 2.2 Tranches

La consultation est lancée sans tranches.

### 2.1 Prix

Les prix seront révisables.

### 2.2 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Il n'est pas prévu de PSE dans le cadre de cette consultation.

### 2.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## ARTICLE 3. CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET DES DOSSIERS D'OFFRE

### 3.1 Conditions de langue

La langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français.<sup>1</sup>

Conformément à l'article R 2143-16 du Code de la Commande Publique, les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées uniquement si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

### 3.2 Constitution du dossier de réponse

#### 3.2.1. Constitution du dossier (candidature et offre)

Le dossier déposé sur la plateforme PLACE accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

sera composé des éléments suivants :

#### ➤ Pièces de la candidature

1) la **lettre de candidature** et le cas échéant d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (**DC1**); Ce document sera accompagné d'un éventuel pouvoir, décerné à la personne qui sera habilitée à engager la société.

2) la **Déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat n'est pas dans un des cas d'exclusion (articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-10 du code de la commande publique) (Incluse dans DC1, case prévue à cet effet à cocher)

3) la **déclaration du candidat (DC2)** indiquant précisément les qualités de la personne habilitée à engager la société.

En annexe de ce document, figureront l'ensemble des éléments de preuve relatifs aux capacités économiques et financières (1), techniques et professionnelles (2) du candidat.

En l'espèce, il est attendu des soumissionnaires :

- au titre des capacités économiques et financières :
- **La déclaration concernant le chiffre d'affaires** annuel minimum de 100 000€ du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

Ce **chiffre d'affaires** global annuel devra être au moins équivalent aux montants prévus ci-dessous :

Lot	Intitulé	CA annuel minimal
1	Désamiantage	150 000 €
2	VRD	40 000 €
3	Maçonnerie -Plâtrerie – Carrelage – Faux-plafonds	600 000 €
4	Menuiseries bois et PVC – Meubles spéciaux – Signalétique – Paillasse inox	600 000 €
5	Peinture – Revêtements muraux – Sols souples – Vitrierie/Miroiterie	500 000 €
6	CVC – Désenfumage – Régulation – Plomberie – Couverture – Etanchéité - GTB	750 000 €
7	Electricité CFO et CFA	750 000 €
8	Métallerie – Serrurerie – Menuiseries métalliques et aluminium	700 000 €
9	Fluides médicaux	40 000 €
10	Stores Volets roulants	150 000 €

Lot	Intitulé	CA annuel minimal
11	Désamiantage	150 000 €
12	VRD	40 000 €
13	Maçonnerie - Plâtrerie - Carrelage - Faux-plafonds - Peinture - Revêtements muraux - Sols souples - Métallerie - Serrurerie - Signalétique - Menuiseries (Bois, PVC, métallique et Aluminium) - Meubles spéciaux - Stores et Volets roulants - Paillasse résine	700 000 €
14	CVC - Désenfumage - Régulation - Plomberie - Couverture - paillasse inox - Fluides médicaux – Etanchéité - GTB	500 000 €
15	Electricité CFO et CFA	500 000 €

- au titre des capacités techniques et professionnelles :
  - Une **déclaration d'effectifs** sur les 3 dernières années
  - **la présentation de références portant sur des marchés similaires réalisés au cours des 3 dernières années** en milieu hospitalier en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (voir annexe 1 à remplir, en page 11 ci-dessous).  
Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

A cet effet, l'annexe 1 : tableau de références présent dans le DCE est à remplir obligatoirement,

L'absence de ce tableau ou la fourniture d'un tableau incomplet est susceptible d'entraîner l'élimination de l'offre

- **Les certificats de qualification (Qualibat) ou équivalent (voir annexe 3 au RC)**

Les qualifications des groupements seront étudiées globalement, de sorte qu'il n'est pas nécessaire que chaque membre du groupement dispose de l'ensemble des qualifications requises.

→ Le DC1 et le DC2 sont téléchargeables à l'adresse suivante :  
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

4) un **K-BIS datant de moins de 6 mois (avec le nom de représentant légal de la société)**.

5) une **attestation de vigilance (URSSAF)**.

6) une **attestation de régularité fiscale**

7) un **certificat d'assurance responsabilité civile** en lien avec l'objet du marché et en cours de validité.

8) Une **attestation candidat GHU** relative à l'application des sanctions contre les ressortissants et sociétés russes dans les marchés publics dûment complétée et signée

9) le cas échéant, **les déclarations de sous-traitance (DC 4)**. Les sous-traitants devront fournir les pièces administratives suivantes : DC2 et annexes éventuelles, K-BIS de moins de 6 mois, RIB, attestations d'assurance en cours de validité.

*NB : Lors de l'analyse des candidatures, les offres des candidats ne présentant pas l'ensemble des garanties professionnelles et financières ou les capacités techniques exigées ci-avant pourront être éliminées.*

*A cet effet, si l'absence de référence n'est pas de nature à éliminer un candidat elle constitue un commencement de preuve des limites afférentes aux capacités du candidat (articles R2142-1 à 4 du code de la commande publique).*

➤ **Pièces de l'offre :**

10) **le certificat de visite de site**. Sa présentation conditionne également la validité de l'offre du soumissionnaire.

11) l'acte d'engagement dûment complété, daté et signé pour chaque lot, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal.

12) l'annexe financière (bordereau des prix unitaires - BPU)) par lot **à remplir, signer et fournir en version EXCEL et PDF**

13) une description de la démarche proposée par le candidat faisant ressortir son intérêt pour le marché (**mémoire technique**) présentant notamment :

➤ **Une description de chaque site objet du marché et contenant à minima :**

i. Description des bâtiments (localisation, année de construction, nombre et fonction avec identification des zones techniques, des zones sensibles (bloc opératoires, stérilisation, laboratoires, etc...), des zones d'hospitalisation)

ii. Description des flux de circulation, les accès à privilégier aux bâtiments (quai de livraison, zones de stockage)

iii. Pour les lots 6, 7, 9, 14 et 15 uniquement : Identification des zones de production et de la distribution primaire en fluides (électricité, plomberie sanitaire et incendie, chauffage, climatisation, fluides médicaux)

➤ **Les moyens humains, logistiques, organisationnels qu'il s'engage à dédier à la prestation :**

- i. L'organigramme, de l'équipe mise en place pour assurer les prestations avec CV, diplômes, qualifications individuelles et habilitations des compagnons et collaborateurs de l'équipe.
- ii. Les moyens techniques et logistiques pour assurer les prestations (modalités de déplacement, délais et modalités de livraisons et d'approvisionnement, les fiches techniques des matériaux pressentis). Si des prestations sont sous-traitées, il conviendra de préciser lesquelles et de renseigner les moyens dédiés par le sous-traitant.
- iii. Les moyens techniques et organisationnels pour réaliser les études (méthode de conception 2D et BIM, logiciels de calcul, instruments de mesure) et le suivi administratif des dossiers (logiciels de bureautique, **exemples de facturation, exemple de réalisation des devis, engagement sur des temps de réponse**, moyens de communication mis en place, etc...)
- iv. **Les modalités d'intervention en milieu occupé (prise en compte du risque nosocomial) en réponse au PGC de chaque site (figurant dans le dossier de consultation), le mode opératoire (9 chapitres, tous les lots saufs lots 1 et 11 – Désamiantage) lors d'interventions sur ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante (intervention en SS4) ou Le Plan de Démolition-Retrait-Encapsulage (PDRE, 19 chapitres, spécifiquement pour les lots 1 et 11 – Désamiantage)**

➤ **Un DOE réalisé pour une opération datant de moins de 2 ans**

18) un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal

**Une attention particulière sera apportée à la clarté et à la concision du dossier.**

### **3.2.2. Présentation (contenu des dossiers) de :**

Les dossiers de chaque soumissionnaire seront formalisés afin de faciliter l'analyse/examen des dossiers par l'Acheteur. La structuration des dossiers devra donc respecter le formalisme suivant.

*NB : La mention « Entreprise A » désigne à titre d'exemple le nom d'un soumissionnaire*

Formalisme du dossier de candidature :

**Chaque candidat doit remettre dans un unique dossier** nommé « Candidature Entreprise A » :

- ✓ DC1 Entreprise A
  - **Déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat n'est pas dans un des cas d'exclusion
  - Pouvoir au mandataire Entreprise A (le cas échéant)
- ✓ DC2 Entreprise A
- ✓ Déclaration CA Entreprise A
- ✓ Présentation des références
- ✓ Présentation des effectifs Entreprise A
- ✓ Certificats de qualification ou équivalent Entreprise A
- ✓ Extrait KBIS Entreprise A
- ✓ Attestation de vigilance (**URSSAF**) Entreprise A
- ✓ Attestation de régularité fiscale Entreprise A

- ✓ Certificat d'assurance responsabilité civile Entreprise A
- ✓ Attestation candidat GHU Entreprise A
- ✓ DC4\_Entreprise A
- ✓ RIB Entreprise A

Formalisme du dossier d'offre :

**Chaque candidat doit remettre dans un unique dossier** nommé « Offre Entreprise A » :

- ✓ Certificat de visite Entreprise A
- ✓ Acte d'Engagement (AE) Entreprise A
- ✓ « Annexe financière Entreprise A »  
Le BPU bordereau des prix unitaires) sera transmis sous version PDF (signé) et une copie sera transmise sous version Excel pour les besoins de l'analyse des offres.
- ✓ « Mémoire technique Entreprise A »
  - Sommaire
  - [Chapitre 1 : Compréhension des sites hospitaliers](#)
  - [Chapitre 2 : Moyens humains, logistiques, organisationnels](#)
  - [Chapitre 3 : Exemple de DOE réalisé](#)
  - Annexes éventuelles
- ✓ « Démarche de développement durable Entreprise A »

**Il sera accordé une grande importance à la présentation et la clarté des documents cités ci-dessous. Les soumissionnaires devront respecter le formalisme des documents demandés le cas échéant.**

### **3.2.3. Présentation de l'offre dématérialisée :**

Les offres doivent être remises via la plateforme de dématérialisation PLACE accessible à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Les plis devront impérativement être déposés avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées en page de garde.**

**Les offres déposées hors délai seront éliminées conformément à l'article R 2143-2 du code de la commande publique.**

## **3.3 Groupement de candidats**

Le candidat peut se présenter sous forme d'entreprise individuelle ou de groupement d'entrepreneurs conjoints ou solidaires réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Dans ce cas, le formulaire DC1 ou équivalent devra préciser si le groupement est solidaire ou conjoint et être dûment complété.

Les membres du groupement devront désigner un mandataire.

Les actes d'engagement et les annexes financières devront être soit co-signés par l'ensemble des entreprises groupées, soit signés par le mandataire seul dès lors qu'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement. Dans les deux formes de groupement, le nom du mandataire doit être expressément désigné dans l'acte d'engagement.

Chaque membre du groupement doit fournir les documents listés à l'article 3.2.

Les cotraitants devront fournir les pièces administratives suivantes : DC2 et annexes éventuelles, K-BIS de moins de 6 mois, RIB, attestations d'assurance en cours de validité.

Un même candidat ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. De même, le candidat n'est pas autorisé à présenter, pour le marché ou un de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupement(s) ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Conformément à l'article R 2142-24 du Code de la Commande Publique, le mandataire d'un groupement conjoint est solidaire pour l'exécution du marché public, de chacun des membres constitutifs pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique en cas d'attribution du marché.

➤ Communications et échanges d'informations par voie électronique

En cas de groupement un outil de co-signature est disponible sur la Plateforme Place : <https://www.marches-publics.gouv.fr> en cliquant sur l'item Outils informatiques.

## ARTICLE 4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

### 4.1 Modalités d'envoi des plis

**La remise des plis par voie dématérialisée est obligatoire conformément à l'article R 2132-7 du Code de la Commande Publique.**

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat et pour un même lot, seule est ouverte la dernière offre reçue (article R2151-6 CCP), par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

En application des articles R 2132-1 à 14 du Code de la Commande Publique, les candidats doivent répondre via la plateforme **Place** dont l'adresse est :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

et ce **avant la date et heure limite indiquée en page de garde du présent RC.**

Pour répondre sous forme dématérialisée, le candidat doit être inscrit sur la plateforme **Place, accessible à : <https://www.marches-publics.gouv.fr>** et la personne habilitée à engager le candidat doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer les fichiers composant sa réponse.

Les documents constitutifs de l'offre (acte d'engagement, annexes financières) devront être signés à l'aide d'un certificat de signature électronique valide.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique.**

Par ailleurs, il est rappelé que la signature d'un fichier compressé (notamment .zip, .rar, .7z, ...) n'emporte pas signature des documents qu'il contient.

→ **Copie de sauvegarde**

Lorsque, conformément à l'article R 2132-11 du Code de la Commande Publique, l'offre est envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde », le numéro et l'intitulé de la consultation et le nom du candidat auxquels elle se rapporte.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, (soit avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent règlement de consultation), à l'adresse suivante :

**Cellule des marchés du GHU APHP. Nord**

**Hôpital St Louis**

**1 av Claude Vellefaux – 75010 Paris**

**(Cf. annexe jointe – plan d'accès (page 17))**

**avant les date et heure limites indiqués en page de garde du présent règlement de consultation**

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que lorsque la cellule des marchés a détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique ou que ces dernières ne sont pas parvenues à la cellule des marchés dans les délais de dépôt des candidatures et des offres malgré un envoi effectué dans ces délais ou en cas d'absence de réussite d'ouverture de ces documents.

## 4.2 Format d'envoi

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles suivants : Adobe (.pdf), Word (.doc, .docx), ODF (.odt, .ods, .odp, .odg), Excel (.xls, .xlsx), PowerPoint (.ppt, .pptx) ou texte universel (.rtf).

Tout fichier informatique établi dans un format différent sera réputé ne pas avoir été reçu.

## ARTICLE 5. VISITE DES LIEUX

Avant de remettre une offre, la visite de tous les lieux d'exécution du marché est obligatoire et conditionne la validité de l'offre. Elle sera matérialisée par la signature par les deux parties du certificat de visite annexé au présent règlement de la consultation.

Les candidats pourront demander à effectuer une visite au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, auprès des personnes dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Le candidat devra joindre à son dossier le certificat de visite de site dûment signé par les 2 parties.**

**Aucune réponse orale ne sera apportée aux questions lors des visites de site.**

Les candidats confirmeront leur visite par courriel au plus tard deux jours avant la date de visite auprès de :

<b>Sites LARIBOSIERE-FERNAND WIDAL et BRETONNEAU</b>	Eric BEAUDOIN – Tel: 01.49.95.61.13 / @ <a href="mailto:ERIC.BEAUDOIN@APHP.FR">ERIC.BEAUDOIN@APHP.FR</a> Vignesh SOMAYA – Tel: 01.49.95.68.75 / @: <a href="mailto:VIGNESH.SOMAYA@APHP.FR">VIGNESH.SOMAYA@APHP.FR</a> Marion BRUNEL – Tel: 01.49.95.66.19 / @: <a href="mailto:MARION.BRUNEL@APHP.FR">MARION.BRUNEL@APHP.FR</a>
<b>SITE PAUL DOUMER</b>	Eric BEAUDOIN – Tel: 01.49.95.61.13 / @ <a href="mailto:ERIC.BEAUDOIN@APHP.FR">ERIC.BEAUDOIN@APHP.FR</a>
<b>Site SAINT-LOUIS</b>	Cédric BEJEDI - Tel : 01.42.49.44.41 / @ <a href="mailto:CEDRIC.BEJEDI@APHP.FR">CEDRIC.BEJEDI@APHP.FR</a> Jérôme RECARTE - Tel: 01.42.49.99.23 / @: <a href="mailto:JEROME.RECARTE@APHP.FR">JEROME.RECARTE@APHP.FR</a> Paul PIRES – Tel : 01.42.49.93.99 / @ : <a href="mailto:PAUL.PIRES@APHP.FR">PAUL.PIRES@APHP.FR</a>
<b>Site ROBERT DEBRE</b>	Bruno MANSOURI – Tel : 01.40.03.57.17 / @ : <a href="mailto:BRUNO.MANSOURI@APHP.FR">BRUNO.MANSOURI@APHP.FR</a> Julien MOUCHON – Tel 01.40.03.24.27 / @ : <a href="mailto:JULIEN.MOUCHON@APHP.FR">JULIEN.MOUCHON@APHP.FR</a>

Une description globale du site sera réalisée lors de la visite. Aucune réponse orale ne sera apportée aux questions lors de cette visite.

## **ARTICLE 6. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

L'enregistrement et le jugement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R 2152-1 à 12 du Code de la Commande Publique.

### **6.1 Enregistrement des offres et sélection des candidatures**

Les candidatures sont appréciées selon les exigences minimales requises, exigés à l'article 3.2 du présent RC (voir pages 6 à 8).

### **6.2 Critères de jugement des offres**

Pour le jugement, l'acheteur procède comme indiqué à l'article L2152-7 -8 et R2152-6 à -12 du code de la commande publique.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

<b>1</b>	<b>Proposition financière</b>	<b>40 points</b>
<b>2</b>	<b>Valeur Technique</b>	<b>55 points</b>
<b>3</b>	<b>Développement durable</b>	<b>5 points</b>

Le candidat donne un maximum de renseignements au regard de ces critères de jugement.

- Le critère 1 « **proposition financière** » sera noté de manière proportionnelle par rapport à l'offre la moins élevée.
- Le prix du candidat sera établi au regard d'un scénario type préétabli
- Les offres seront ensuite classées selon la formule suivante :

**Note prix : 40 X [1 - ((prix de l'offre analysée) - Offre (prix le plus bas) / Offre (prix le plus bas))]**

- Le critère 2 « **Valeur technique** » sera analysé au vu des éléments suivants :
  - **Compréhension des sites hospitaliers** : Pertinence, qualité et concision de la note descriptive **sur 5pts.**
  - **Moyens humains et techniques** que le candidat s'engage à mettre en œuvre **sur 10pts.**
  - **Effectif minimum** déployé notamment pendant les périodes habituelles et de congés **sur 10pts.**
  - **Méthodologie d'intervention** : transmission du PPSPS, prise en compte du risque nosocomial, prise en compte de la continuité de service **sur 10 pts.**
  - **Qualité des études** (organisation mise en place pour la réalisation des études d'exécution, pertinence et qualité des livrables fournis à titre d'exemple) **sur 10pts.**
  - **Gestion administrative** (modalités de réalisation des devis, suivi de factures, temps de réponse, etc..) **sur 10pts.**
- Le critère 3 « **Engagement dans la démarche de développement durable** » sera analysé au vu de : (politique de développement durable, choix des produits utilisés, politique de gestion des déchets, etc...) **sur 5 pts.**

## ARTICLE 7. PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU

L'attributaire devra produire les pièces suivantes si celles-ci n'ont pas été remises lors de la candidature :

- a) Les pièces mentionnées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours de cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-3, L 8251-1, L 8231-1, L 8241-1, L 5212-1, L 5212-2, L 5212-5, L 5212-6, L 5212-7, L 5214-1, D8222-5, L 8222-1 et L 8222-2.
- b) Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le refus ou l'absence de la transmission desdites pièces dans les délais mentionnés par le pouvoir adjudicateur entraînera le rejet de l'offre du candidat.

## ARTICLE 8. NON RETENUS ET VOIES DE RECOURS

### 8.1 Non retenus

Les candidats non-retenus seront informés du rejet de leurs offres par l'acheteur, selon les dispositions fixées par l'article R2181-1 à -4 du code de la commande publique.

### 8.2 Recours :

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le suivant :

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04.

✉ : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

☎ : 01 44 59 44 00

📠 : 01 44 59 46 46

## ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats doivent poser une question sur un fichier informatique type word ou pdf au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au niveau de cette consultation dans la section « Question ».

Il convient de regrouper toutes les questions dans un message unique afin d'en faciliter le suivi ainsi que la transmission des réponses. Les candidats pourront joindre un fichier comportant toutes les questions au message de dépôt des questions.

La cellule des marchés transmet les réponses (une note comprenant les questions et réponses sera adressée à l'ensemble des candidats qui devront télécharger à nouveau le DCE) à ces questions au plus tard **5 jours** avant la date limite de remise des offres par courriel via la plateforme de dématérialisation à l'adresse indiquée par les candidats lors du téléchargement du dossier sur la plateforme PLACE accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**ANNEXE 1**

➤ **REFERENCES DE PRESTATIONS SIMILAIRES**

<b>Année de mise en œuvre de la prestation (2023 -2024 - 2025)</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Montant de la prestation € HT</b>	<b>Description et nature de la prestation</b>

Annexe 2 : PLAN D'ACCES A LA CELLULE DES MARCHES

